



CHARTRE d'AVENIR-APEI

La personne handicapée mentale est la seule raison d'exister d'AVENIR-APEI.

La satisfaction de ses besoins et son épanouissement sont au centre de toutes les préoccupations, créations et activités de l'association.

Nous avons donc choisi comme principes fondamentaux de notre vie associative :

- ♦ *Le respect de la personne handicapée mentale sur tous les plans: affectif, physique, intellectuel, moral et spirituel.*
- ♦ *Le respect de sa dignité et de sa citoyenneté dans une intégration adaptée.*
- ♦ *Son éducation, son apprentissage de la vie dans le cadre de ses droits et de ses devoirs.*
- ♦ *Ses possibilités d'accès:*
 - ❖ *À une vie sociale,*
 - ❖ *Au travail,*
 - ❖ *A des activités occupationnelles adaptées,*
 - ❖ *Aux loisirs.*

Ces objectifs sont liés :

- *À un souci constant de vérité et d'acceptation par la personne et son entourage de son handicap et des conséquences de celui-ci,*
- *À une dynamique d'ouverture,*
- *À un travail d'équipe (parents, professionnels et amis) à l'intérieur comme à l'extérieur.*

Ils permettront de concevoir, mettre en œuvre, entretenir et perfectionner sans cesse les moyens nécessaires à notre raison d'être.
